

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6970**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

CQP : Certificat de qualification professionnelle Peintre préparateur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association nationale pour la formation automobile (ANFA)	Délégué général de l'ANFA, Délégué général de l'ANFA

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3034 - Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)

Code(s) NSF :

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motocycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le peintre préparateur réalise les travaux préparatoires à l'intervention peinture et tout particulièrement : - la protection et les traitements de surfaces,

- le masticage / le ponçage / l'apprêtage / le marouflage,
- les activités de gestion et d'organisation en relation avec ces activités techniques.

Les capacités attestées relèvent de la maîtrise des concepts et méthodes permettant de : - reconstituer les protections de surface sur éléments neufs et réparés,

- organiser le poste de travail en fonction de la nature de l'intervention à réaliser,
- situer son activité dans l'entreprise et son environnement professionnel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi Peintre préparateur s'exerce le plus fréquemment dans les PME ayant pour activités principales le commerce et la réparation des véhicules automobiles.

Peintre préparateur

Codes des fiches ROME les plus proches :

H3404 : Peinture industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de certification reposent sur 3 modules. Les modalités de validation, spécifiques à chaque module, sont adaptées à la nature des compétences à valider.

Elles prennent appui sur :

- un dossier de validation et un entretien avec narration d'activité.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation d'employeurs, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Peintre préparateur avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site ANFA : www.anfa-auto.fr Standard ANFA (Sèvres) : 01 41 14 16 18

Observatoire ANFA : 02 28 01 08 01

<http://www.anfa-auto.fr>

Lieu(x) de certification :

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION AUTOMOBILE (ANFA) 41-49 rue de la Garenne - 92313 SEVRES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Conformément à l'Accord Paritaire du 20 janvier 2004, le C.Q.P. "Peintre préparateur" a été créé en mars 2006.